



**SAFE AT WORK**

Prévenir des accidents, protéger les travailleurs.

**Kit de formation interdisciplinaire**

**Substances dangereuses**

**Module 7**



**Équipement de protection**  
**individuelle**

# EPI – Protection de la tête aux pieds



**L'EPI est la dernière barrière de protection lorsque toutes les autres mesures ont échoué ou ne sont pas suffisamment efficaces.**

## **L'EPI doit être adapté**

- aux substances dangereuses utilisées, à leurs propriétés et aux dangers qu'elles représentent
- aux procédures de travail
- au personnel

## **L'EPI doit être utilisé correctement**

- instructions d'utilisation
- limites d'utilisation, durée d'utilisation max.
- contrôle, entretien, maintenance, stockage

## **Fiche de données de sécurité, rubrique 8.2 : Contrôles de l'exposition**

- L'employeur est tenu de fournir gratuitement l'EPI nécessaire
- Les collaborateurs doivent porter l'EPI prescrit
- Les collaborateurs doivent être consultés pour le choix de l'EPI (RS 822.14 Loi sur la participation)

## Qu'en est-il chez nous ?

Quel est l'EPI disponible dans l'entreprise ?

Y a-t-il des travaux pour lesquels l'EPI est gênant ? Que pourrait-on améliorer ?

# Yeux et visage



**Lunettes avec protection latérale : pour la manipulation de liquides dangereux**

**Lunettes-masque étanches : pour la manipulation de produits corrosifs et provoquant des lésions oculaires. (voir FDS, rubrique 8.2)**

**Écran facial : en cas de risque accru de projections**

**Prudence avec les lentilles de contact !**

- En cas de contact avec les yeux et sous les lentilles de contact, les substances dangereuses peuvent provoquer de graves lésions oculaires, sans compter qu'elles sont difficiles à rincer.
- En outre, les lentilles de contact peuvent aussi être très difficiles à retirer en cas d'urgence oculaire.

# Voies respiratoires



**Dans la mesure du possible, les substances nocives sont évacuées des espaces de travail par une bonne aspiration à la source et une bonne ventilation, de manière à ne pas devoir porter de masque respiratoire.**

**Si ce n'est pas possible, des dispositifs de protection respiratoire adaptés doivent être utilisés, ce qui est souvent le cas lors des travaux de vaporisation, en particulier avec des résines époxy ou des laques en polyuréthane.**

**Voir aussi à ce propos : Kit de formation SAW « Sécurité et protection de la santé dans les garages », Module 11, « Travailler avec des produits contenant des isocyanates ».**



# Voies respiratoires



**Divers systèmes de demi-masques, de masques complets et de cagoules avec filtres et ventilateurs sont disponibles sur le marché.**

**Les filtres à utiliser dépendent de la substance.**

**La concentration et la durée d'utilisation déterminent le système de protection à privilégier.**

**Tenir compte des informations de la FDS, rubrique 8.2. Demander conseil au fournisseur de l'EPI.**

**Important :**

- Les masques et filtres à poussières ne protègent pas des gaz et des vapeurs !
- Les dispositifs de filtration ne protègent pas d'un manque d'oxygène !



## **Gants de protection résistants aux produits chimiques**

- Choisir le type précis selon les substances dangereuses (voir FDS, rubrique 8.2)
- Choisir l'épaisseur adaptée : plus les gants sont épais, meilleure est la protection
- En cas de doute sur le choix du type : consulter le fournisseur de la substance dangereuse ou des gants
- Choisir des gants de protection suffisamment longs : il s'agit d'empêcher la pénétration de la substance dangereuse dans les gants !

## **Utilisation correcte :**

- Respecter le temps de passage
- Vérifier l'étanchéité et l'état
- Retirer les gants lorsqu'ils ne sont plus nécessaires et éviter ainsi de propager la contamination !

**Quels gants de protection pour quel métier ?** Le site [www.2mains.ch](http://www.2mains.ch) propose une aide de sélection pratique des gants de protection.



**Gants de travail pour la manipulation de bouteilles de gaz : protection contre les écrasements !**

**Attention : il est interdit de travailler avec des gants sur des machines rotatives !**

# Retirer les gants de protection correctement



**Le risque de se contaminer est réel lors du retrait de gants de protection. Les bons gestes permettent de l'éviter !**



## **Adapter la protection du corps au produit et au processus de travail (voir FDS, rubrique 8.2)**

- Vêtements à manches longues, antistatiques, difficilement inflammables OU : Blouse de laboratoire en 100 % coton
- Pour les gros fûts : tablier en plus
- Combinaisons de protection pour cas spéciaux (travaux de pulvérisation, travaux avec risque de projection accru)

**En cas de contamination : retirer les vêtements souillés !**

**Conseil : prévoir des vêtements de rechange à disposition dans l'entreprise.**



**Règle générale : porter des chaussures fermées  
(p. ex. chaussures de sécurité S2 ou S3)**

**En cas de manipulation de grosses quantités : bottines  
résistantes aux produits chimiques**

**En cas de manipulation de bouteilles de gaz : chaussures  
de sécurité avec embout de protection**

**En cas de manipulation de matières facilement inflammables :  
semelles conductrices ! (en particulier pour pénétrer dans  
des zones Ex 1 ou 21).**



**Attention :**

Assortir la protection du corps et les chaussures de protection :  
il faut éviter que les substances dangereuses puissent s'infiltrer par  
le haut dans les chaussures / bottines !

## Et maintenant ?

Sommes-nous protégés de la tête aux pieds ?

La manipulation de l'EPI a-t-elle fait l'objet d'instructions ?

Sait-on où, quand et comment porter l'EPI ?



[safeatwork.ch](https://www.safeatwork.ch)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Financé par la CFST  
[www.cfst.ch](https://www.cfst.ch)